

N° 766

Rabat, le 28 MARS 2025.....

Décision d'appel à candidatures pour le poste de Chef du Service Bâtiment

(Réf : 01/2025)

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique,

- Vu la loi n° 16-09 relative à l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique, promulguée par le dahir n° 1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010), telle que modifiée par la loi n° 39-16 promulguée par le dahir n° 1-16-134 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) ;
- Vu le décret n° 2-10-320 du 16 jourmada II 1432 (20 mai 2011) pris pour l'application de la loi 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-22-03 du 27 jourmada II 1443 (30 janvier 2022) ;
- Vu la circulaire n° 7-2013-cab du 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) de Monsieur le chef du gouvernement relatif à la nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;
- Vu la décision en date du 26 octobre 2011 portant organisation de l'AMEE, telle qu'elle a été approuvée par le Ministre chargé de l'Energie et le Ministre chargé des Finances ;
- Vu la nécessité de service,

DECIDE

ARTICLE 1 : De lancer un appel à candidatures interne pour occuper le poste de Chef du Service Bâtiment.

ARTICLE 2 : Les candidat(e)s, désirant postuler au poste ci-dessus, doivent remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en énergie ou équivalent ;
- Être classé au moins au grade d'Ingénieur d'Etat de 1^{er} grade pour les agents titulaires ;
- Disposer d'une expérience professionnelle supérieure ou égale à quatre (04) ans dont une année minimum dans le secteur de l'efficacité énergétique dans le bâtiment.

ARTICLE 3 : La liste des candidats présélectionnés pour passer les entretiens ainsi que les dates et lieu desdits entretiens seront publiés sur le portail de l'Emploi Public www.emploi-public.ma et sur le site de l'AMEE www.amee.ma. Cette publication vaut convocation.

Les résultats définitifs seront publiés sur les sites précédemment mentionnés.

1



ARTICLE 4 : Le dossier à présenter par chaque candidat est mis dans un pli fermé portant les mentions suivantes :

- Le prénom et nom du candidat ;
- La référence du poste « **Réf : 01/2025** » ;
- L'intitulé du poste : « **Chef du Service Bâtiment** ».

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au niveau du bureau d'ordre de l'Agence au niveau de Rabat. Pour le personnel de Marrakech, les dossiers peuvent être déposés au niveau du Service du Personnel et Juridique, au plus tard le**14 AVR. 2025**.....à 16 heures 30 minutes (Dernier jour de dépôt). La date et l'heure de dépôt faisant foi.

Le Directeur Général de l'Agence
Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Mohamed BENYAHIA

